

## COMMUNENOM DE L'ORGANISATION

### SOMMAIRE :

- Edito du Maire
- Les risques majeurs encourus par la commune
- Les mesures de protection existantes
- Les précautions à prendre

### CONSULTATION :

Ce document ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde, sont consultables à :

La Mairie de Centres

Adresse :

Le Bourg, 12120 CENTRES

Tel : 05 65 69 23 01

Mail : mai-

rie.centres@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.naucellois.com>

Document élaboré avec  
l'accompagnement  
technique du Syndicat  
Mixte du Bassin Versant  
du Viaur



# D.I.C.R.I.M.

## Dossier D'Informations Communal sur les Risques Majeurs

J U I N 2 0 1 3

## EDITO DU MAIRE

Chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations majeures du Maire et de son équipe municipale.

Les évènements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations sont principalement :

- Les risques naturels (inondations, feu de forêt, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme)
- Les risques liés au transport collectif et aux matières dangereuses,
- Les risques sanitaires

Quel que soit le cas, les réponses doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordés par les conséquences humaines, matérielles ou médiatiques.

**Notre commune (notamment sur les secteurs de Maisonneuve (Navech), L'estoulette, Le Vialardel, le Moulin de Laval, L'Estrebaldie, Moulin d'Ayres ) est concernée par des risques naturels, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré. Ce document précise les moyens d'actions pour protéger les populations contre les principaux risques. Ce PCS utile au Maire pour la gestion d'évènements de sécurité civile, il a été élaboré avec les acteurs locaux (pompiers, gendarmerie et services municipaux). Le Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté en Mairie.**

**Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour objet de vous informer des divers risques potentiels et de vous rappeler les mesures de protection existantes et les conduites à tenir.**

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document et me tiens à votre disposition pour de plus amples informations sur ces questions.

## LES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence

### Les risques concernant la commune

#### RUPTURE GRAND BARRAGE

La commune de Centres est concernée par les barrages de Pont de Salars (42 km) et Pareloup (40 km).

Le temps d'arrivée de l'onde de submersion est estimé à 1h 17 pour Pont de Salars et 1h pour Pareloup

#### INONDATION

La commune de Centres est située en bordure du Viaur. Elle peut être concernée par le risque inondation.

# L'alerte

## L'alerte par le TOCSIN :

En cas de danger imminent la mairie de Centrès fera sonner le tocsin.

Si cette alerte est émise, mettez vous à l'abri, écoutez la radio et appliquer les consignes de sécurité.

## L'alerte par téléphone :

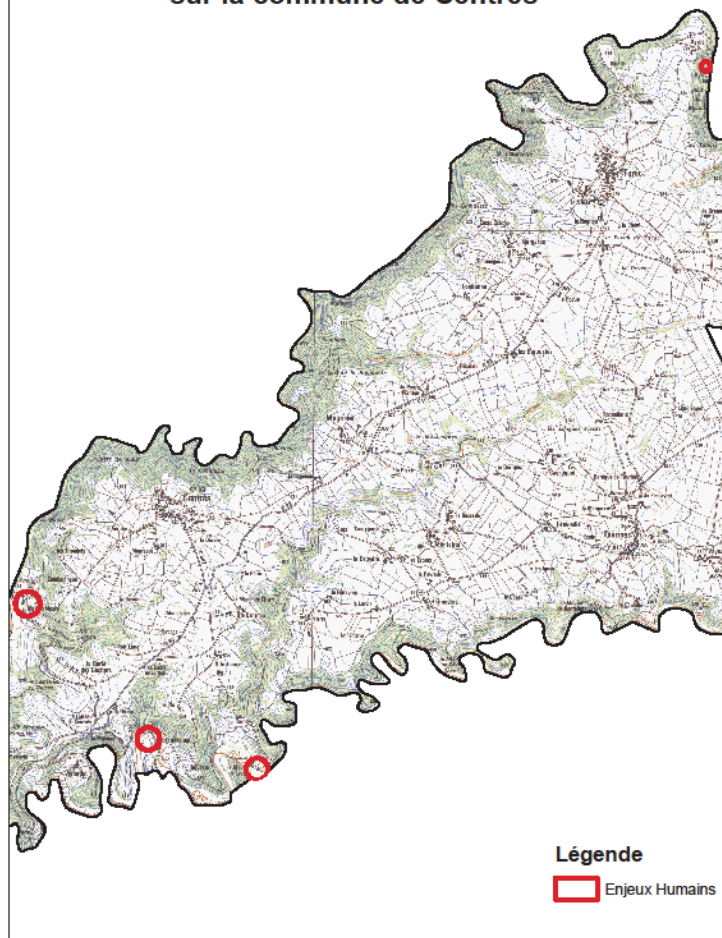
En cas de danger imminent, la mairie de Centrès avertira (par téléphone ou porte à porte) les habitants des zones préalablement identifiées à risque. Si cela leur est demandé, ces personnes devront immédiatement suivre le plan d'évacuation présent dans le Plan Communal de Sauvegarde, en fonction du danger, afin de se mettre à l'abri.

*Document élaboré avec l'accompagnement technique du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*



# RISQUE RUPTURE GRAND BARRAGE

Les Enjeux Humains relatifs aux risques "Rupture Grands Barrages" et "Inondations" sur la commune de Centrès



## Ce que vous devez faire

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Connaître les systèmes d'alerte</p> <p>Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation</p>	<p>Gagner immédiatement les hauteurs environnantes.</p> <p>Ne pas revenir sur ses pas.</p> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <p>Ecouter la radio</p>	<p>Attendre les consignes de sécurité ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.</p> <p>Aérer et désinfecter les pièces</p> <p>Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.</p> <p>Faire l'inventaire des dommages ; photographier les dégâts</p>

La réglementation française a rendu obligatoire l'établissement, pour les grands barrages, d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

Le PPI concernant Pareloup et Pont de Salars a été approuvé le 1er janvier 2012.

Établi sous l'autorité du Préfet, Le but du PPI est d'organiser la mise à l'abri totale et ordonnée de la population ; il vise à :

- organiser une diffusion très rapide de l'alerte
- définir les mesures de sauvegarde à appliquer en vue d'évacuer les populations avant, si possible, que le danger ne devienne imminent.

En cas de rupture totale ou partielle du barrage, outre les mesures de sauvegarde définies dans le PPI, **le préfet déclenche le Plan ORSEC**

## LE RISQUE INONDATION

### Les mesures de protection existantes

En cas d'inondation, vous serez informé par le maire avec l'aide des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers.

Des plans prévoyant l'organisation départementale des secours seront déclenchés si les moyens de secours à l'échelle de la commune sont insuffisants.

Si une évacuation est à prévoir, vous serez averti par les autorités compétentes (mairie, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers).

### Ce que vous devez faire

#### AVANT

S'informer sur le risque (mairie, préfecture, services de l'État).

Prendre connaissance des documents qui identifient les zones exposées et précisent la réglementation en matière d'urbanisme qui s'impose au PLU

Rendre les constructions moins vulnérables

#### PENDANT

Se tenir informé de la montée des eaux

Déplacer les objets de valeur et les produits polluants

Fermer les portes et les aérations

Couper l'électricité et le gaz

Monter dans les étages.

Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours.

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ; c'est l'école qui s'occupe d'eux

Attendre les consignes des autorités et écouter la radio.

#### APRES

S'assurer à la Mairie que l'eau du robinet est potable.

Aérer et désinfecter les pièces

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Faire l'inventaire des dommages ; photographier les dégâts

## **NUMEROS D'URGENCE :**

**POMPIERS : 18**

**GENDARMERIE : 17**

**SAMU : 15**

## **NUMEROS UTILES :**

**MAIRIE** Nom de l'organisation

**05 65 69 23 01**

**Préfecture de l'Aveyron : 05 65 75 71 71**

**Site internet :**

**Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**

**Stations de radio :**

**France Info : 105.1**

**France Inter : 88.6**

**TOTEM : 101.3**

**Document Im-  
portant à  
conserver à  
portée de main**

## COMMUNE de CENTRES

### DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES

### L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, le **Plan Communal de Sauvegarde** est activé par le maire et un **Poste de Commandement Communal** se réunit et organise l'alerte de la population.

L'alerte peut être donnée par différents moyens :

L'automate des cloches qui émet une sonnerie spécifique pour avertir une grande part de la population

Un **appel téléphonique** ou du **porte à porte** pour les personnes directement concernées par le risque. Si l'ordre vous en est donné, évacuez et suivez les consignes qui vous sont données.

La Radio et la Télévision :

France Info : **105.1 FM**

France Inter : **88.6 FM**

TOTEM : **101.3 FM**

### A préparer en cas d'alerte

Papiers personnels, **Médicaments** (traitement quotidien), vêtements de rechange et couvertures  
Barres énergétiques, eau, lampe de poche

### RECENSEMENTS

**Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles**, signalez vous en Mairie dès à présent pour recevoir une aide spécifique en cas d'évènement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

**! Pensez aussi à prévenir la mairie en cas de changements.**

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la **Mairie de CENTRES**

Visitez le site internet de la commune : <http://www.naucellois.com>

Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

# LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE DE CENTRES

Dans tous les cas :



Ecoutez la Radio : France Bleu ...FM



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
(les enseignants s'en oc-



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

INONDATIONS	Mouvements de terrain	Séismes	Phénomènes Météo	Accidents Industriels ou Nucléaires	Transports de Matières Dangereuses	Rupture de Barrage
<p>Fermez portes, fenêtres ...</p> <p>N'allez ni sur les berges ni sur les ponts</p> <p>Montez à pied dans les étages</p> <p>Coupez le gaz et l'électricité</p>	<p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Evacuer les locaux touchés</p>	<p>S'abriter sous un meuble solide</p> <p>S'éloigner des bâtiments si vous êtes à l'extérieur</p> <p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Evacuer les locaux touchés</p>	<p>Renseignez vous</p> <p>Soyez vigilants</p> <p>Rentrez chez vous</p> <p>Fermez les ouvertures et les volets</p>	<p>Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche</p> <p>Fermez, calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations</p> <p>Ne fumez pas, Ni flammes, Ni étincelles</p>	<p>Eloignez vous de la zone dangereuse</p> <p>Ecoutez les consignes</p> <p>Ne fumez pas, Ni flammes, Ni étincelles</p>	<p>Gagnez les hauteurs</p>

## NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17 SAMU : 15 URGENCE MEDICALE : 112  
 MAIRIE DE CENTRES : 05 65 69 02 42 Préfecture de l'Aveyron : 05 65 75 71 71